



AGA du ASMV

Verdun, 23 novembre 2018

Ratification des modifications aux règlements généraux

RATIFICATION 23 NOVEMBRE 2018

Chapitre 4 – L'organisation administrative de la corporation

Article 4.1 Le Conseil d'administration

4.1.1 COMPOSITION

L'ASMV est administrée par un Conseil d'administration composé de sept (7) administrateurs élus en assemblée générale annuelle par les membres.

Président(e)
Représentant(e) des citoyens – Île des Sœurs
Représentant(e) des citoyens – Terre Ferme
Vice-président(e) opérations soccer
Vice-président(e) technique
Vice-président(e) communications et marketing
Vice-président(e) finances et administration

Modification proposée en AGA 23 novembre 2018

L'ASMV est administrée par un Conseil d'administration composé de sept (7) administrateurs élus en assemblée générale annuelle par les membres.

Président/e
Vice-président/e finances
Administrateur/trice
Administrateur/trice
Administrateur/trice
Administrateur/trice
Administrateur/trice